

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par le soussigné, QUE :**

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 sera déposé lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 21 décembre 2022, à 19h30 à la salle du conseil située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce seizième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.



**Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, entre 9 h et 17 h, le seizième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2022

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with the first name "François" and the last name "Guay" clearly legible.

François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier